

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Qu'Appelle*, du lac *Long* et de la *Saskatchewan*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental*, et pour changer son nom en celui de "compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Occidental*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie du grand chemin de fer du *Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Église presbytérienne en *Canada*, pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des bills privés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur l'amendement proposé vendredi dernier, à la motion portant qu'il appert des rapports transmis par *Michael McCormack*, écuyer, l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *King*, dans l'*Ile du Prince-Edouard*, à la dernière élection dans le dit district électoral, que *P. A. McIntyre*, *J. E. Robertson*, *A. C. MacDonald* et *E. B. Muttart*, étaient les candidats à la dite élection—que, dans la dite élection le dit *P. A. McIntyre* reçut 2,124 votes—que le dit *J. E. Robertson* reçut 2,002 votes—que le dit *A. C. MacDonald* reçut 1,941 votes et que le dit *E. B. Muttart* reçut 1,854 votes—que le dit officier-rapporteur fit un rapport de la dite élection dans les termes suivants :—

" DISTRICT DU COMTÉ DE KING, }
" PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD. }

" Je certifie par les présentes que l'un des membres élus pour le district électoral " du comté de *King*, conformément au bref ci-joint, comme ayant obtenu la majorité " des votes légalement donnés, est *Peter Adolphus McIntyre*, de *Souris*, dans le comté de " *King*, docteur en médecine, et je certifie de plus, que *James Edwin Robertson*, de " *Montague*, dans le comté de *King*, docteur en médecine, candidat à l'élection tenue en " vertu du bref ci-joint, paraît, d'après les rapports des diverses sous-officiers-rapport- " teurs, avoir obtenu ensuite le plus grand nombre de votes donnés à telle élection, et " comme il m'a été représenté, lors du compte des votes, par certains des électeurs du " dit district électoral ayant droit de voter à telle élection, suivant qu'il ressort des " diverses pièces ci-jointes et marquées respectivement des lettres E, F, G, H, et por- " tant mes initiales, que le dit *James Edwin Robertson*, lors de sa nomination comme " l'un des candidats à telle élection et à l'époque où elle a été tenue, était un membre " déclaré dument élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de *King* " dans la Chambre d'Assemblée de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, et qu'il était " pour ce motif déqualifié pour être élu ou déclaré membre de la Chambre des Com- " munes du *Canada* à la dite élection ;

" Je certifie de plus, par les présentes, que *Augustine Colin MacDonald*, de *Montague*, " *Bridge*, dans le comté de *King*, négociant, candidat dument qualifié à telle élection " a obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection, et